

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 29.09.2022 – 19h00
 <p> Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr </p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p> Membres en exercice : 18 Date de convocation : 23.09.2022 Présents : 16 Votants : 18 </p>

Étaient présents :

Maire : Martine DAGUERRE

Adjoints au Maire : MARIE-CHRISTINE VATOV – STEVE BARROCAL – CHRISTINE KUKOLJ – ERIC HIMONET – VIRGINIE NSIMBA MASAMBA

Conseillers municipaux : DIDIER OEUVRARD - MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – FLORENCE FISCHER – SAIDA BOUARABA – LAURENT BERTRAND – HOCINE SI AHMED

Conseillers municipaux : ISABELLE THOMAS – JOSE LANUZA – FREDERIC NION

Absents excusés ayant donné pouvoir :

FREDERIC NION DONNE POUVOIR A JOSE LANUZA

FLORENCE FISCHER DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE

Absents excusés : /

ERIC HIMONET a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Hugo ROCH, Directeur général des services – fonctionnaire territorial titulaire est désigné secrétaire auxiliaire de séance.

Social

Rapporteur : Virginie NSIMBA, Maire – adjointe au CCAS et aux logements.

NOTE DE SYNTHESE

Il est proposé d'approuver le rapport annuel 2021 du syndicat intercommunal de pédagogie et de réadaptation pour handicap SI CPRH.

DELIBERATION

10 - DELIBERATION N° 2022-72 : Approbation du rapport annuel 2021 du syndicat intercommunal SI CPRH.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20221003-454545-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant la nécessité de voter le rapport annuel du SI CPRH pour 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- **vote pour : UNANIMITE**

- **vote contre : /**

- **abstention : /**

- **APPROUVE** le rapport annuel 2021 du syndicat intercommunal de pédagogie et de réadaptation pour handicap SI CPRH en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
L'an deux mille vingt-deux, le 29-09-2022

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



Acte certifié exécutoire (article L.2131-1 du CGCT) suite à sa transmission en Sous-Préfecture, le.....
Et sa publication/notification le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20221003-454545-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2022